



## ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'urbanisme et au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

### Compte-rendu du Conseil d'Administration du samedi 03 décembre 2022

Début du C.A. 9h

Membres du CA présent(e)s : Maryse ARDITI, Paulette BARBE, Christine BLANCHARD, Philippe CAZAL, Dominique CLEMENT, Jean-Louis ESCUDIER, Christelle FASQUELLE, Françoise RECAMIER, Christine ROQUES, Jean-Luc THIBAUT, Catherine VERGER-VIALA.

Membres du CA excusés(e)s : Michel BERNARD, Christian CREPEAU, Lucette ZELLER,

Merci à tous les adhérent(e)s qui se sont excusé(e)s

#### ➤ **Point sur les thématiques traitées par ECCLA depuis le dernier C.A. du 17/09/22**

- *Les réunions mensuelles : CDPENAF, et CODERST* ainsi que CDNPS se sont déroulées sans sujets donnant lieu à objections particulières.

*RAPPEL : La présence d'ECCLA au CESE de l'Aude*

Maryse est nommée par la Présidente du CD au titre des personnalités qualifiées et Christian entre au titre de ECCLA et est élu au bureau. Le CESE peut s'autosaisir de sujets d'intérêt départemental, mais doit aussi répondre à des demandes du CD. <https://www.eccla-asso.fr/13-06-22-presence-deccla-au-cese-audois/>

- *Charte ZNT et demande de participation au Comité de suivi :*

*RAPPEL :* Une nouvelle version de la précédente charte 2021 a été présentée sans concertation. Cette version est contestée par les associations d'environnement car elles n'ont été aucunement consultées. ECCLA a donné un avis <https://www.eccla-asso.fr/19-07-22-avis-deccla-sur-le-projet-de-charte-agricole-audoise-pour-les-znt/> auprès de l'Etat et des Services concernés.

ECCLA a fait un courrier en septembre 2022 pour demander de faire partie du Comité de Suivi de la Charte phytosanitaire du département de l'Aude. Le Préfet répond en octobre 2022 qu'il va en parler au Président de la Chambre d'Agriculture... ECCLA est, à ce jour, toujours en attente d'une réponse concrète.

- *Chasse palombes et demande de participation à la Commission Départementale Chasse :*

*RAPPEL :* Suite à la plainte déposée par « One Voice » et au procès gagné devant le Tribunal, le Préfet de l'Aude a dû suspendre par AP du 25/02/22 la destruction du pigeon ramier comme nuisible pour la période du 25/02 au 30/03/22.

En prévision du nouvel arrêté de prolongation 2022/2023, ECCLA a fait un état des lieux des « dégâts » effectués dans l'Aude par cette espèce. ECCLA est hostile au classement du pigeon ramier en ESOD (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts...) sur tout le département, les zones Littoral, Montagne Noire et Corbières n'étant pas ou peu concernées par les dégâts occasionnés aux cultures et elle considère qu'il y a lieu de surseoir à la signature de cet arrêté à venir. Il semble que la Fédération de Chasse n'ait pas les mêmes évaluations...

ECCLA a fait un courrier pour demander à faire partie de la Commission départementale de la Chasse (CDCFS) de l'Aude. Christian et Dominique sont volontaires pour y représenter ECCLA si on est accepté. Aucune réponse à ce jour

- *Bilan de l'été sur les modalités mises en place pour la gestion de la circulation automobile sur les plages :*

*RAPPEL :* Après le plan de gestion prévoyant le respect de la loi littoral sur 2/3 des plages présenté en février 2022 par l'Etat et le communiqué d'ECCLA et de FNE-LR donnant leur position sur celui-ci <https://www.eccla-asso.fr/01-06-voitures-sur-les-plages-audoises-attention-on-va-rouler-sur-des-oeufs/>, l'heure est au bilan.

ECCLA a fait un courrier au Préfet afin de demander une première réunion de bilan officiel de la saison 2022. Cette réunion a lieu le 25/11/22 et réunit tous les acteurs. Selon les « autorités » le bilan semble plutôt positif : pas d'infractions en grand nombre et malgré quelques irréductibles un respect global des mesures a été noté. Néanmoins, il est rappelé que ces mesures ne sont que « transitoires » en attendant un arrêt total de la circulation et des bandes de roulage d'ici 3 ans...

- *Projet du Rec du Veyret : RAPPEL :* ECCLA avait fait un Communiqué de presse pour donner son avis. <https://www.eccla-asso.fr/29-09-2021-communication-deccla-sur-le-projet-du-rec-du-veyret/>

Ce projet est toujours d'actualité et semble bien avancer malgré de nombreuses oppositions, notamment sur le barrage écréteur et le coût exorbitant de ces travaux ! A surveiller de près. ECCLA a pu alerter les représentants de FNE à la CMI (Commission Mixte Inondation) pour les informer sur le rec du Veyret. Nos arguments ont pu ainsi être énoncés lors de cette réunion

*RAPPEL : Armissan/barrage :* Un projet similaire a été présenté à Armissan, soulevant l'opposition de la population. Un collectif a été créé auquel ECCLA s'est associé. Jean-Louis Escudier nous y représente. Des réunions d'informations ont été faites et des ateliers de concertation ont été mis en place. La vigilance est là aussi de mise...

- *Leucate/La Franqui, immeubles en front de mer :* Après une consultation en janvier 2022 pour une requalification de 2 espaces réservés dans le PLU de 2007 (l'un pour un espace vert en front de mer et l'autre pour un espace communal culturel) sur La Franqui, une EP a lieu en juin sur les projets de constructions de 2 immeubles de plus de 15m en front de mer. ECCLA s'y oppose totalement <https://www.eccla-asso.fr/13-06-22-participation-deccla-a-la-9eme-modification-de-plu-leucate-la-franqui/> Le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable malgré un très grand nombre d'avis défavorables exprimés plus de 170 sur les environ 240 exprimés.

Un Collectif composé de riverains et d'une association leucatoise s'est donc créé afin de contester cette modification de Plu et ces 2 permis de construire. Un avocat est en charge du dossier et va le porter devant le Tribunal. A suivre également donc...

- *CLI et Observatoire ORANO :* RAPPEL : Attention à ne pas confondre : la CLI ne concerne que l'installation nucléaire de base et l'Observatoire qui concerne toute l'usine est lié à l'aspect Séveso et à la CSS (Commission de Suivi de Site), même si parfois les sujets se chevauchent. Mais il existe bien 2 assemblées différentes constituées de façon différentes.

L'Observatoire a rendu son 4ème rapport sur les résultats et mesures de l'année 2021. Par ailleurs les associations qui avaient mis AREVA au Tribunal pour insuffisance de l'étude d'impact ont en partie gagné. Le Tribunal donne un an à AREVA pour compléter l'étude d'impact et refaire une Enquête Publique. Enfin L'IRSN (Institut de recherche et de sûreté nucléaire) a lancé une étude de site très approfondie (durée 3 ans) pour mieux mesurer l'impact du site sur la radioactivité. Cette étude nécessite la collaboration d'une centaine de foyers locaux.

**APPEL : Si vous habitez à moins de 10KM de l'usine que que vous mangez des produits de votre jardin, faites-vous connaître auprès d'ECCLA pour participer à cette étude**

- *Eolien commercial en mer :* La première phase de l'appel à manifestation d'intérêt est finie. 13 groupes ont été retenus par l'Etat pour la suite, à savoir participer au dialogue concurrentiel. Nous avons été contacté par plusieurs groupes pour les rencontrer.

Avec FNE LR, nous avons pris la décision de pas les rencontrer avant l'élaboration du cahier des charges et nous avons écrit un texte sur ce que nous souhaitons. Il a été envoyé à l'Etat et aux 13 groupes retenus. L'Etat a organisé une réunion publique à Narbonne.

➤ **Point sur les enquêtes publiques dans l'Aude :** Une seule durant cette période, le 04/11 : EP projet photovoltaïque Lasbordes et Narbonne

➤ **Point sur notre réunion publique sur les ENR**

*Rappel :* Trois associations : l'Université Populaire de la Narbonnaise, ECCLA et les Amis du Parc, vous avaient invités début 2022 à la présentation de la « *situation et des perspectives des énergies renouvelables dans l'Aude* »

Mais, le Grand Narbonne et le PNR ayant décliné les invitations à leurs participations à ce débat..., ces 3 associations se sont vues dans l'obligation de réviser leur programmation. Il a finalement lieu le 18/10/22 à Bages.

*Présidente : Maryse Arditi - Secrétaire : Christine Roques 170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne  
Tél. Fax : 04 68 41 75 78 Courriel : eccla@wanadoo.fr Site internet : eccla-asso.fr*

Son programme est : Quelques éclairages sur la politique nationale : Maryse Ardit, Association ECCLA ; La situation dans l'Aude : évolution et outils d'aide à la décision : Muriel Dupasquier, DDTM, cheffe de la mission énergies renouvelables ; Les projets citoyens : Frank Turlan, Ecohabiter en Corbières et Minervois

Un public de plus d'une soixantaine de personnes a répondu présent et a largement participé au débat ainsi qu'à l'apéritif qui s'en est suivi. Un franc succès donc.

➤ **Point sur FNE LR**

- *Deux nouveaux salariés* ont rejoint FNE LR : Romain Ecorchard (juriste) et Simon Fégné pour suivre les aspects eau et mer. Mais Olivier Gourbinot va passer à mi-temps et Lydia prend un congé maternité.
- *Rappel* : Maryse a quitté le bureau de FNE LR et est remplacé par Christian
- *Journées de formation à Montpellier* :
  - « Sentinelles : initiation au droit de l'environnement » le 26/09/22.
  - « Eaux usées, eau potable : quels enjeux de la gestion locale de l'eau ? » le 07/12/22

➤ **Point sur le fonctionnement du site Internet et de Facebook.**

- *Site Internet* : Il est toujours aussi actif avec une moyenne de 50 visiteurs journaliers qui y effectuent une moyenne de visites entre 4 et 5 pages. Le site a été remanié cet hiver afin de l'actualiser et de le rendre encore plus performant et attractif. Le nouveau site d'ECCLA attend donc votre visite, n'hésitez pas à nous faire connaître vos avis et /ou remarques par mail.
- *Facebook* : Il compte 250 « abonnés » et selon les « posts » qui y sont mis il peut avoir des centaines de « likes ». En nette progression donc...

➤ **Point sur l'avenir d'ECCLA, ses évolutions, et point sur le fonctionnement de la documentation papier (journaux).**

- Maryse et Christine ont annoncé à l'AG 2022 leur volonté de passer la main d'ici au maximum deux ans. La charge de travail effectuée bénévolement est énorme et le défi se doit d'être relevé.
- Cette relève doit se mettre en place avec de nouveaux visages, voire de nouvelles modalités de fonctionnement qui sont toutes à envisager (sponsors, CAE, mécénat, ...). Un contact avec la Ruche associative à l'INESS de Narbonne va être pris début janvier 2023 afin d'avoir une vision plus claire des possibilités existantes. Un groupe de travail « avenir d'ECCLA » va être également créé début 2023.

Le Conseil d'Administration se termine à 12h30.

**Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 25/03/2023.**

**L'Assemblée Générale d'ECCLA est fixée au 13/05/2023.**

**Merci de bien vouloir noter ces dates sur vos agendas**

Narbonne, le 30/01/2023

La Secrétaire d'ECCLA, Christine Roques

